

*Information*  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



16<sup>e</sup> Année

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1960

N<sup>os</sup> 1-2-3

SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Mémorial (Mois de janvier) . . . . .   | 2  |
| 2. Mémorial (Mois de février) . . . . .   | 2  |
| 3. Mémorial (Mois de mars) . . . . .  | 3  |
| 4. Chambre des Députés (Mois de janvier) . . . . .  | 4  |
| 5. Chambre des Députés (Mois de février) . . . . .  | 4  |
| 6. Chambre des Députés (Mois de mars) . . . . .   | 5  |
| 7. La Fête Nationale Luxembourgeoise . . . . .  | 6  |
| 8. L'Inauguration du nouvel Hôtel du Conseil d'Etat . . . . .                                     | 10 |
| 9. La Visite à Luxembourg de la Commission de la C. E. E. . . . .                                 | 13 |
| 10. La Conférence Intergouvernementale Benelux. . . . .   | 14 |
| 11. Nouvelles de la Cour (Mois de janvier) . . . . .  | 15 |
| 12. Nouvelles de la Cour (Mois de mars) . . . . .   | 15 |
| 13. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant les mois de janvier,<br>février et mars . . . . . | 16 |
| 14. Nouvelles diverses . . . . .  | 17 |
| 15. Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier) . . . . .   | 21 |
| 16. Le Mois en Luxembourg (Mois de février) . . . . .   | 23 |
| 17. Le Mois en Luxembourg (Mois de mars). . . . .   | 24 |

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

## Mémorial (mois de janvier)

### Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 5 janvier 1960 porte publication de l'arrêté royal belge du 25 décembre 1959 relatif au régime d'accise des gaz de pétrole et des autres hydrocarbures gazeux liquéfiés.

\*

### Ministère des Affaires Economiques.

La loi du 22 janvier 1960 porte création d'une caisse de pension des commerçants et industriels.

\*

### Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 18 janvier 1960 modifie et complète les arrêtés royaux grand-ducaux des 22 février 1850, 21 janvier 1851, 12 février 1851 et 19 mai 1859, de même que les arrêtés grand-ducaux des 22 janvier 1921 et 23 septembre 1949 relatifs aux croix de service des militaires et aux indemnités et gratifications y attachées.

Un arrêté grand-ducal du 30 décembre 1959 modifie les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 5 de l'arrêté grand-ducal du 24 avril 1954 fixant la composition et les attributions des organes de direction, de commandement et d'administration de l'Armée.

Un arrêté grand-ducal du 31 décembre 1959 règle l'organisation générale de la protection nationale.

\*

### Ministère de la Santé Publique.

Le « Mémorial » N° 5 publie la liste générale des personnes autorisées à exercer dans le Grand-Duché une branche de l'art de guérir ou une profession qui s'y rattache.

\*

### Ministère des Travaux Publics.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil du 30 décembre 1959 modifie l'article 39 de l'arrêté du 29 décembre 1956 relatif à la fixation des clauses et conditions générales d'adjudication des travaux et fournitures pour la réalisation desquels il est fait appel à des fonds ou à des crédits publics.

\*

### Ministère de la Viticulture.

Un arrêté ministériel du 15 décembre 1959 introduit des mentions à caractère qualitatif pour le vin indigène.

## Mémorial (mois de février)

### Ministère des Finances.

Le « Mémorial » du 10 février 1960 publie le relevé des Compagnies d'assurance qui, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1960, sont autorisées à faire des opérations d'assurance dans le Grand-Duché de Luxembourg, le relevé des Compagnies d'assurance ne faisant plus de nouvelles opérations dans le Grand-Duché ainsi que le relevé des agents d'assurance qui, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1960, sont autorisés à concourir dans le Grand-Duché, au nom d'un tiers, à des opérations d'assurance.

La mise en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1960, du nouveau tarif des droits d'entrée prévu par le Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, signé à Bruxelles, le 25 juillet 1958, fait l'objet d'un arrêté ministériel du 2 février 1960 et d'une série d'arrêtés ministériels des 18 et 20 février 1960.

Un arrêté grand-ducal du 18 février 1960 régleme l'imposition par voie d'assiette des contribuables ayant subi une retenue d'impôt à la source.

Un arrêté ministériel du 19 février 1960 détermine le procédé de retenue d'impôt sur les salaires applicable aux rémunérations extraordinaires ou accessoires qu'un salarié du secteur public touche auprès d'une collectivité publique autre que celle qui alloue les émoluments réguliers.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères

La loi du 13 janvier 1960 approuve la Convention relative au statut des apatrides, faite à New-York, le 28 septembre 1954.

Une deuxième loi du même jour approuve le Troisième Protocole à la Convention signée à La Haye, le 18 février 1950, et portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, signé à La Haye, le 11 décembre 1958.

Une troisième loi du même jour approuve la Convention relative à la délivrance de certains

extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger, signée à Paris, le 27 septembre 1956.

Une quatrième loi du même jour approuve l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Danemark, signé à Luxembourg, le 10 juin 1958.

Le « Mémorial » du 27 février 1960 publie une série d'arrêtés adaptant le régime des licences au nouveau tarif des droits d'entrée.

\*

#### **Ministère de l'Agriculture.**

Un arrêté ministériel du 4 janvier 1960 a pour objet la participation de l'Etat, par voie de subventions, au paiement des intérêts d'emprunts contractés dans l'intérêt de l'amélioration des moyens d'exploitation, de la reprise du bien paternel et d'investissements d'intérêt agricole.

\*

#### **Ministère de l'Education Nationale.**

Un arrêté ministériel du 4 janvier 1960 concerne l'allocation de subsides remboursables pour

études supérieures et la conversion en bourses de ces subsides.

\*

#### **Ministère de la Justice.**

Le Mémorial du 13 février 1960 publie le relevé récapitulatif des déclarations d'indigénat et des naturalisations publiées au Mémorial pendant l'année 1959.

\*

#### **Ministère de la Santé Publique.**

Un arrêté grand-ducal du 8 janvier 1960 établit la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie.

\*

#### **Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.**

Un arrêté grand-ducal du 8 février 1960 complète l'arrêté grand-ducal du 30 août 1957 concernant l'affiliation successive ou alternative à l'assurance invalidité et vieillesse, à l'assurance pension des employés privés et à l'assurance pension des artisans.

## **Mémorial (mois de mars)**

#### **Ministère des Finances.**

Un arrêté grand-ducal du 4 mars 1960 règle l'application de l'article 13 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités.

La loi du 19 mars 1960 ouvre au Gouvernement des crédits provisoires pour les mois d'avril et de mai 1960.

\*

#### **Ministère des Affaires Etrangères.**

La loi du 21 janvier 1960 approuve 1) le Protocole de Travail entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, du Protocole de signature et des Protocoles, signés à La Haye, le 7 juin 1956; 2) de l'Accord intérimaire de Travail entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, signé à Bruxelles, le 20 mars 1957.

La loi du 22 février 1960 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant l'échange réciproque d'informations en cas d'épizooties, signée à Luxembourg, le 13 mai 1957.

La loi du 16 mars 1960 approuve le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général

sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg, le 6 mars 1959.

\*

#### **Ministère de l'Intérieur.**

Un arrêté ministériel du 8 mars 1960 établit de nouvelles directives pour les constructions scolaires.

La loi du 11 mars 1960 a pour objet l'allocation d'une indemnité extraordinaire aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

\*

#### **Ministère de la Justice.**

La loi du 22 février 1960 modifie la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire.

Un arrêté ministériel du 16 mars 1960 détermine les conditions d'admission aux grades d'expéditionnaires, de commis-aux-écritures et de commis-rédacteur des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation.

\*

#### **Ministère d'Etat.**

Le Mémorial du 11 mars 1960 publie le relevé des personnes promues, en janvier 1960, dans l'ordre de la Couronne de Chêne.

## Chambre des Députés (mois de janvier)

6 janvier: 10<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Question de l'honorable M. Jean Fohrmann concernant les documents parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant l'échange réciproque d'informations en cas d'épizooties, signée à Luxembourg, le 13 mai 1957 (N<sup>o</sup> 769). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique, vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Gouvernement de réglementer certaines matières (N<sup>o</sup> 727). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

7 janvier: 11<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant habilitation pour le Gouvernement de réglementer certaines matières (N<sup>o</sup> 727). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture des articles et vote. Retour du projet amendé au Conseil d'Etat. — Questions posées par les honorables MM. Dominique Urbany et Henry Cravatte. — Règlement des travaux parlementaires.

12 janvier: 12<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration de M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre du Tra-

vail. — Question posée au Gouvernement. — Question de l'honorable M. Dominique Urbany concernant la suppression des billets de fin de semaine et des billets aller et retour aux C.F.L. et interpellation de l'honorable M. Henry Cravatte sur la suppression des réductions sur les billets aller et retour des C.F.L. et celle des billets de fin de semaine.

13 janvier: Réunion de 4 Sections centrales.

14 janvier: Réunion de la Commission des Dommages de Guerre.

Réunion d'une Section centrale.

19 janvier: Réunion de 2 Sections centrales.

27 janvier: 13<sup>e</sup> séance publique. — Démission de M. le Député Paul Wilwertz. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation du Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg, le 6 mars 1959 (N<sup>o</sup> 772). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le travail à salaire différé (N<sup>o</sup> 746). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une Section centrale.

## Chambre des Députés (mois de février)

2 février: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

Réunion de 3 Sections.

Réunion de 3 Sections centrales.

3 février: Réunion de la Commission des Comptes.

4 février: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

9 février: 14<sup>e</sup> séance publique. — Prestation de serment de M. Alphonse Hildgen. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N<sup>o</sup> 762). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une Section centrale.

10 février: 15<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N<sup>o</sup> 762). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles.

Réunion de 2 Sections centrales.

11 février: 16<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N<sup>o</sup> 762). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N<sup>o</sup> 746). Continuation de la discussion générale.

12 février: Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de 2 Sections centrales.

16 février: 17<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le contrat de travail à salaire différé (N<sup>o</sup> 746). Continuation et fin de la discussion général et retour du projet de loi à la Section centrale.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

17 février: 18<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1957 (N<sup>o</sup> 781). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable M. Antoine Krier a) sur les arrangements avec Cegedel concernant une nouvelle tarification des prix de l'énergie électrique et b) sur la convention à conclure avec « Gaz de France ».

18 février: 19<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet l'allocation d'une indemnité extraordinaire aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés communaux (N<sup>o</sup> 784). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'en-

semble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Exposé de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

Réunion de la Commission agricole.

19 février: Réunion d'une Section centrale.

23 février: 20<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration de M. le Président Joseph Bech au sujet de la profanation d'édifices du culte et de lieux de sépulture. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission du Travail.

24 février: 21<sup>e</sup> séance publique. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Continuation de la discussion générale.

25 février: 22<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Continuation de la discussion générale.

Réunion de la Commission spéciale du Fonds National de Solidarité.

## Chambre des Députés (mois de mars)

8 mars: 23<sup>e</sup> séance publique. — Question d'ordre du jour. — Dépôt de différents projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion des articles du budget des dépenses des départements du Ministère d'Etat et du Ministère des Finances.

9 mars: 24<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Adoption des articles du budget des dépenses des sections 1, 2, 3, 4, 5, 24, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 79, 80, 81, 82, 83, 88, 94 et 96.

10 mars: 25<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). a) votes rectificatifs; b) Education Nationale - discussion des sections 64, 65, 66 et 68.

15 mars: 26<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi ayant

pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 882.758.000,— francs pour les mois d'avril et de mai et b) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3 à 6, à l'article 7, al. 1, 2, 3, 5, 6 et 7, et à l'article 9 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 789). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Exposé de M. le Ministre de l'Education Nationale. Adoption des articles des sections 64, 65, 66 et 68. Commencement de la discussion du budget de l'Agriculture.

16 mars: 27<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion des articles des sections du département de l'Agriculture.

- 17 mars: 28<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion et adoption des articles des sections 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 91 du budget des dépenses du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.
- 22 mars: 29<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion des chapitres du Ministère des Affaires Economiques.
- 23 mars: 30<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère des Affaires Economiques. Lecture et adoption des articles des sections 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 100.
- 24 mars: 31<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion et vote des articles du budget des dépenses des sections du Ministère de la Justice, des Travaux Publics et de l'Education Physique.
- 29 mars: 32<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Questions se rapportant à l'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Adoption des articles de la section 46 du budget des dépenses du Ministère de l'Education Physique à l'exception de l'article 616. Discussion des articles du budget des dépenses des sections du Ministère des Transports et de l'Energie.
- 30 mars: 33<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Discussion du budget du Ministère des Transports et de l'Energie.
- 31 mars: 34<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Question posée au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (N<sup>o</sup> 765). Budget du Ministère des Transports et de l'Energie. Adoption des articles des sections 30 à 34 à l'exception de l'article 467.

## La Fête Nationale Luxembourgeoise

La Fête Nationale, qui est célébrée chaque année dans le pays entier avec éclat, s'est déroulée dans la capitale au milieu de la ferveur populaire.

La veille de la Fête Nationale, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution devant le micro de Radio-Luxembourg, au cours de laquelle il s'adressa en langue luxembourgeoise à la population. Voici le texte de cette allocution:

«Meng le'f Matbierger!

All Joer, op desen Owend, hei an der Städt, flatteren d'Fiendel am Wand, blénken dausend Lúchten an der Nuecht, erkléngt eng Hémechtsweis durch d'Gassen oder an den Heiser, fir ons anzefe'eren an de Sönn, an d'Fréd vun dem Fest, dat mer als éneg Letzeburger matenen feiere wöllen.

Et ass jo mer de Geburtsdag vun onser vere'ererer Grande-Duchesse, de 'me' we' ve'erzeg Joer d'Kro'n vun Land dre't. Mir hun en oft gefeiert, a gudden an a schlechten Joeren. Et go'f eso'guer eng Zeit, wo' mer en hémlech, mat de Lueden zo', an der ofgespärter Kummer beim Radio begängen hun oder wo' mer an engem kále Raum irgendwo' dobaussen an der feindlicher Welt versicht hun, en Hémechtsgedanken ze fassen. An et woren dat mat de mémorabelst vun onse nationale Feieren!

Mir begin dén Däg haut an der Freihét, an der Vollkráft vun onsem nationale Liewen, an engem Land, dat op sengen égene Fe'ss stét, dat trotz senger Klenghét geuecht ass, dat sein Liewenswöllen ömmer nés behápt.

Dat wát én eng Natio'n nennt, ass en Zesummefassen vu Leit mat verschiddeenen Temperamenten, vun widderstrewenden Interessen, vun zefriddeenen an onzefriddene Bierger, de' trozdem onsichtbar Fiedem zesammen hâlen, öm de' sech d'Band vun der gemeinsamer Geschicht, vun de gemeinsamen Originen an der Spröch schle't, de' hire politesche Wöllen an Institutio'nen manifeste'eren, op de' se hâlen, op de' se sech verschwuer hun. D'Verkierperong vun all dém, wát ons Letzeburger eso' zesumme'ert an zesammenhált, dat ass ons Dynastie.

Sie stét iwer de Parteien, iwer den Interessen, iwer den önnere Kämpf, an erönnert ons all Däg un dat, wát ons verbönnnt, un dat Bessert vun onser nationaler Egenart. D'Grande-Duchesse Charlotte huet, der Traditio'n vun Hirem he'gen Haus getrei, Hir Perso'n ganz an den Dängscht vun onser Hémecht gesát. Sie rege'ert mat Ierscht a mat Charme zugleich, mat engem sechere Gefill fir ons national Belänger. E berühmte politesche Schröftsteller huet emol d'Fro gestallt, op et fir e Fürst besser wir, vu senge Bierger gefárt ze gin oder datt se e solle gären hun. Fir ons Grande-Duchesse

a fir ons Letzeburger gött et kén Dilemma vun dér Zort. An der Le'ft vum Souverain fir sei Vollek, am Vertrauen vum Vollek zu sengem Souverain, am ge'genseitege Respekt vun de konstitutionnelle Rechter, do leit fir ons de Schlüssel fir Fürst a Land.

Nieft Hirem Dévouement fir onst Vollek hun d'Grande-Duchesse an de Prönz vu Letzeburg ons iewel och nach d'Beispill vun enger sche'ner Familgen virgesât, an domatt ons d'Garantie vun der Kontinuité't vun dem Règne a vun der Dynastie gin. Och dât solle mer speziell net vergiessen. Duerfir schloen ons Hierzer haut der ganzer gro'ssherzoglecher Familgen a wärmer, ongedélter, respektvoller Sympathie entge'nt.

De Geburtsdäg vun onser Souveraine ass natirlecherweis och onsen nationale Feierdäg, den Däg, wo' mer ons och op d'politesch Realité't, de' Letzeburg héscht, besannen.

Mir sin iwerzégt, datt de' Realité't och haut hir Roll spillt, sech behâpt, an de' Roll wuel nach erweidere könn. An enger Welt, de' no Fridden, no Gleichgewicht, no Arbitrage vun de Konflikter strieft, do ass e Land we' onst en Test fir de gudden internationale Wöllen, e Kreizpunkt vu verschiddenen Interessessphären, de' sech bei ons bege'nen a konzilie'ere können. An duerfir si mer zugleich begéschert Patrioten a gutt Europäer. An duerfir gléwe mer och un de' international an europäesch Vocatio'n vun onsem Land.

Mé mir bilden iewer fir d'e'scht fir ons en égene Stot, dén an Uerdnong gehâle muss gin. Mir müssen och önnlerlech stârk sin, fir iwerhâpt an der Welt eppes ze göllen. De Respekt vun dénen ânere Länner ass, ewe' villes op deser Welt, e Gutt, dât all Moment nei erkämpft a nei verdéngt muss gin. E funde'ert iewer an e'schter Ligne op onser Enekgét, op der Mane'er, we' mer de' international Zieler konsequent a solidaresch matenen bedreiwen. Ons Suerg soll et sin, datt mer de materielle Wuelstand erhâlen, net nômmen det Joer, net nômmen fir a fönnef Joer, mé fir ons Kanner, de' no ons kommen. Et gölt de Wirtschaftsapparat ze erhâlen an auszebauen, wann et och momentan Sacrificer bedéngt. Et soll töschent Patronat an Ar-bechter, töschent Industrie a Landwirtschaft zu enger Harmonisierong vun de Bestriewongen kommen, zu enger echter nationaler Entente, de' dât bescht Gesamtergebnis fir de Wuelstand vun alle Letzeburger garante'ert. Dât ass me' huer-teg gesot ewe' gemâch. Mé trotz allen Déceptio'nen, de' ons do erwârdnen, trotz de Réckschle', de' mol d'Egoïsmen ons bréngen, solle mer zesummen un dém Wierk onverzôt weiderschaffen.

An engems bae mer weider un dem sozialen Ausgleich, un der Secherhét vun alle Stänn viru No't, Krankhét an Alter. Och de' Form vu Solidarité't, och de Fortschrött op desem Gebitt schmelzen ons als Letzeburger fest zesummen.

Mé loss mer iewel och ons an d'Gediechtnes ruffen, wât e Letzeburger Dichter gesot huet:

“Mir sti fest an der Freihét geplantz,  
Gewues um Gesetz, dém mer wölleg ons bëcken.”

Begröffer we' Freihét, Gesetz, zesummen mat dénen vun Arbecht a Fleiss mâchen d'Grund-zich vun der Letzeburger Art aus. Wann sie vergin, vergét och ons Art.

Duerfir losse mer ons net selwer Ketten uléen, andém mer ons an allem op de Staat verlossen, e Moloch Staat opbauen, dén ons verschlénkt. A losse mer am heitege Wuelstand, an der Lich-tegkét vum Liewen onse Kanner de Sönn fir Me' an Arbecht, fir d'Uspânen vun de Kräfte fir he'er Zieler erhâlen.

An dém Sönn losse mer zesummestoen, zesumme schaffen, zesummen ons fréen um Gléck vun Land.

Vive ons Grande-Duchesse!

Vive d'Letzeburger Land!»

Les festivités débutèrent le même soir par la traditionnelle retraite aux flambeaux de la Garde grand-ducale qui, musique en tête, se rendit devant le Palais en traversant les artères principales de la ville.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et le Prince Charles furent chaleureusement applaudis au balcon du Palais. Après l'aubade, la musique du Corps de la Garde grand-ducale se rendit à la Place d'Armes pour donner un concert de musique patriotique.

A 20 heures, les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg, venant de leurs quartiers respectifs, se dirigèrent vers la Place de la Constitution, d'où elles partirent en cortège vers le Palais grand-ducal.

En présence d'une foule très dense, qui avait envahi les alentours du Palais et qui avait acclamé la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale, les six cents musiciens interprétèrent alors, sous la direction de M. N. Hoffmann, deux œuvres composées par celui-ci, à savoir: une marche «Ad multos annos», dédiée à la Grande-Duchesse, et ensuite l'«Hymne solennel».

Après l'exécution de l'hymne national, la population massée devant le Palais acclama avec ferveur LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Grand-Duc héritier et le Prince Charles.

L'ovation fut interrompue par un feu d'artifice tiré à la Place Guillaume. Ensuite, la foule se rendit aux abords de la Vallée de la Pétrusse pour admirer un feu d'artifice tiré dans cette vallée ainsi que sur le Pont Adolphe.

Un concert donné ensuite par l'Harmonie Municipale à la Place d'Armes clôturait les festivités de la journée.

La Journée du 23 Janvier.

Cette journée débuta par une prise d'armes dans la cour de la caserne du Saint-Esprit à Luxembourg.

La compagnie de la Garde grand-ducale, avec musique et drapeau, était alignée dans la cour, en face des attachés militaires accrédités à Luxembourg. Il y avait également le Corps des Officiers, une délégation des sous-officiers ainsi qu'un détachement de la Gendarmerie et de la Police et plusieurs personnalités civiles luxembourgeoises.

Vers 10 heures arrivèrent le Lieutenant-Colonel R. Winter, Chef d'Etat-Major, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée. Après avoir passé en revue le détachement militaire, ils saluèrent les personnalités civiles et militaires.

LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et le Prince Charles furent salués à Leur arrivée par l'hymne de la Maison grand-ducale. Leurs Altesses Royales, suivies du Chef d'Etat-Major et du Commandant du Corps de la Garde grand-ducale, passèrent en revue le détachement militaire et saluèrent ensuite les personnalités civiles et militaires.

Après la lecture de la liste des promotions dans l'Ordre de la Couronne de Chêne et la prestation du serment constitutionnel par un officier, Leurs Altesses Royales remirent des décorations à plusieurs membres de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Le Chef d'Etat-Major s'adressa ensuite à la troupe et l'invita à porter un triple ban à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et la Maison grand-ducale.

La cérémonie militaire prit fin par l'exécution du « Wilhelmus » et de l'hymne national, suivie d'un défilé de la Compagnie de la Garde grand-ducale.

A 11 heures, le Te Deum solennel fut chanté à la Cathédrale de Luxembourg par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, le Prince Charles et S. A. S. le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, des membres des Institutions Européennes siégeant à Luxembourg et des membres des Corps constitués de l'Etat.

Voici la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum:

*Saint-Siège:*

S. Exc. R. Mgr Ephrem Forni, Archevêque titulaire de Darni, Nonce apostolique.  
Mgr Antoine Magnoni, Secrétaire.

*Espagne:*

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.  
M. José Manuel de Abaroa, Conseiller.

*Italie:*

S. Exc. M. Antonio Venturini, Ambassadeur.  
M. Maurizio Bucci, Conseiller.  
M. Mario d'Erman, Premier Secrétaire.

Le Colonel Pio Salvioli Mariani, Attaché militaire.

*Belgique:*

S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur.  
M. Pierre van Haute, Conseiller.  
M. Germain Schlœgel, Directeur de chancellerie.

*Turquie:*

S. Exc. M. Rifki Zorlu, Ambassadeur.

*Etats-Unis d'Amérique:*

S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur.  
M. Richard Friedman, Conseiller.  
M. Arnold M. Silver, Deuxième Secrétaire.  
M. Robert Taylor, Deuxième Secrétaire.  
Le Brigadier Général Tom V. Stayton, Chef, MAAG.  
Le Colonel Paul J. Bryer, Assistant Chef, MAAG.  
Le Colonel John W. Yow, Chef, Section Armée, MAAG.  
Le Colonel Woodrow T. Merrill, Attaché de l'air.  
Le Colonel Henry L. Walton, Attaché de l'armée.  
M. Howard J. Doggett, Attaché de l'agriculture.  
Le Lieutenant-Colonel Alvin J. Hill, Assistant Air Attaché.

*Grande-Bretagne:*

S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, C. M. G., Ambassadeur.  
M. C. A. Thompson, Premier Secrétaire.  
Le Général de brigade A. R. J. Villiers, Attaché militaire.  
Le Group-Captain P. J. Halford, A. F. C., Attaché de l'air.  
M. A. C. Hawkins, Premier Secrétaire.

*France:*

S. Exc. M. Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur.  
M. Pierre Le Nail, Conseiller.  
M. Berthold Langenbach, Attaché.  
Le Colonel B. de Susbille, Attaché militaire, naval et de l'air.  
M. Jacques Soulé, Conseiller commercial.

*Thaïlande:*

S. A. S. le Prince Vongsamahip Jayankura, Ambassadeur.

*Pays-Bas:*

S. Exc. le Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur.  
M<sup>lle</sup> C. J. de Roo van Alderwerelt, Secrétaire.  
Le Colonel J. van Nieuwenhuijzen, Attaché militaire.  
M. W. S. J. Campagne, Conseiller commercial.  
M. D. Vries, Attaché agricole.

*Portugal:*

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre.



**Monaco:**

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.  
Le Comte Fernand d'Aillières, Conseiller.

**Danemark:**

S. Exc. M. Lars Perderson Tillitse, Ministre.

**Grèce:**

S. Exc. M. Charilaos Zamarias, Ministre.

**Suède:**

S. Exc. M. Hugo Wistrand, Ministre.  
M. Bertil Carl Stahl, Attaché.

**U. R. S. S.:**

S. Exc. M. Ivan A. Melnik, Ministre.  
M. Yakov P. Sangeak, Premier Secrétaire.  
Le Colonel Piote K. Kandaourov, Attaché militaire.

**Bulgarie:**

S. Exc. M. Dimitre Grekov, Ministre.  
M. Ivan Mitov, Deuxième Secrétaire.

**Pologne:**

S. Exc. M. Aleksander Wolski, Ministre.  
Le Colonel Edward Gruszka, Attaché militaire, naval et de l'air.

**République Dominicaine:**

S. Exc. M. Hector Garcia Godoy, Ministre.

**Japon:**

S. Exc. M. Eiji Wajima, Ministre.

**Autriche:**

S. Exc. M. le Dr Ernst Lemberger, Ministre.  
M. Erich Peter Hochleitner, Attaché.

**Iran:**

S. Exc. M. Hossein Chahriar, Ministre.

**Inde:**

S. Exc. M. le Dr M. A. Rauf, Ministre.  
M. B. C. Mishra, Premier Secrétaire.  
M. H. C. Hogg, Secrétaire commercial.

**Canada:**

S. Exc. M. Sidney D. Pierce, Ministre.  
M. René Garneau, Conseiller.  
Le Wing Commander William F. Cameron, M.B.E., C.D., Attaché naval, militaire et de l'air.  
M. Marc Baudouin, Deuxième Secrétaire.

**Hongrie:**

S. Exc. M. Imre Kutas, Ministre.

**Yougoslavie:**

S. Exc. M. Vjekoslav Prpic, Ministre.

**Argentine:**

S. Exc. le Général Juan C. Cuarenta, Ministre.  
M. Enrique Quintana, Conseiller.  
M. le Dr Alberto A. R. Signanini, Conseiller commercial.

**Indonésie:**

S. Exc. M<sup>lle</sup> Laili Roesad, Ministre.  
M. Soebagio Surjaningrat, Premier Secrétaire.

**Pakistan:**

S. Exc. M. Ikbal Athar, Ministre.  
M. A. H. B. Tyabji, Premier Secrétaire.

**Roumanie:**

S. Exc. M. Pavel Babuci, Ministre.  
M. Ion Moraru, Deuxième Secrétaire.

**Venezuela:**

S. Exc. M. le Dr Carlos Ramirez Maggregor, Ministre.

**Mexique:**

S. Exc. M. le Dr Primo Villa Michel, Ministre.  
M. Nicolas Graham Gurria, Conseiller.  
M<sup>lle</sup> Yvonne Loyola y Escobedo, Troisième Secrétaire.

**Finlande:**

S. Exc. M. Alexander A. Thesleff, Ministre.

**Tchécoslovaquie:**

S. Exc. M. Vladimir Ludvik, Ministre.  
M. Vaclaf Trefny, Premier Secrétaire.

**Chine:**

S. Exc. M. R. H. Ouang, Ministre.

**Maroc:**

M. Abderrahim Harkett, Chargé d'Affaires.

**Chili:**

M. Alfonso Somavia, Chargé d'Affaires a. i.

**Liban:**

M. Abbas Hamiye, Chargé d'Affaires a. i.

**République Arabe Unie:**

M. Abdallah Fikri el Khani, Chargé d'Affaires a. i.  
Le Colonel Abdel Rahman Enan, Attaché militaire, naval et de l'air.

**Brésil:**

M. Carlos da Ponte Ribeiro Eiras, Chargé d'Affaires a. i.

**Suisse:**

M. Frieder Heiner Andres, Chargé d'Affaires a. i.  
Le Colonel EMG Pierre Musy, Attaché militaire et de l'air.

**Israël:**

M. Victor Eliachar, Chargé d'Affaires a. i.

**République Fédérale d'Allemagne:**

M. Raimund Hergt, Chargé d'Affaires a. i.  
M. le Dr Fritz Struve, Deuxième Secrétaire.  
M. Otto Rienermann, Attaché de presse, de commerce et des questions culturelles.  
Le Colonel Hans Gronemann-Schoenborn, Attaché de l'Armée.

**Norvège:**

M. Egil Winsnes, Chargé d'Affaires a. i.  
M. Kjell Swane, Attaché commercial.

Le programme musical était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de M. l'Abbé Marcel Steinmetz. Aux orgues se tenait Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, la foule se dirigea devant le Palais pour ovationner la Souveraine Qui parut au balcon en compagnie de Monseigneur le Grand-Duc héritier, le Prince Charles et la petite Princesse Marie-Astrid. A plusieurs reprises, Leurs Altesses Royales durent venir au balcon pour répondre aux acclamations ferventes de la population, auxquelles se mêlèrent les 101 coups de canon tirés au lieu dit « Trois Glands » en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

La Fête Nationale fut en outre marquée par plusieurs réceptions dans diverses ambassades, ainsi que par des concerts de musique patriotique. Dans toutes les villes du pays, l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse fut célébré par les autorités locales et la population. A Esch-sur-Alzette en particulier, la Fête Nationale fut marquée par une imposante retraite aux flambeaux, avec la participation des sociétés et associations de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Une réception eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier. A cette occasion, M. le Bourgmestre Antoine Krier prononça une allocution de circonstance. Dans la soirée, un banquet démocratique réunissait de nombreux convives au Casino de l'Arbed.

Le 23 janvier, un Te Deum solennel fut chanté en l'église décanale d'Esch-sur-Alzette, en présence des autorités locales et de la population.

Des services religieux furent également célébrés à la synagogue de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à l'église protestante de Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale.

L'Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse fut célébré à l'Étranger avec l'éclat traditionnel par les agents diplomatiques et consulaires luxembourgeois, qui offrirent à cette occasion des réceptions, auxquelles prirent part les plus hautes personnalités.

A Bruxelles, en particulier, le Comité de Belgique de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte avait organisé son grand gala annuel au Théâtre de la Monnaie au profit des victimes de guerre luxembourgeoises résidant en Belgique. Au programme de ce gala, qui était placé sous la présidence effective de S. Exc. M. Nicolas Hommel, Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles, figurait « Nabucco », opéra de Verdi, présenté dans une mise en scène somptueuse.

Parmi les nombreuses manifestations, qui eurent lieu en Belgique à l'occasion de la Fête Nationale, il convient de citer le Te Deum solennel chanté par S. Exc. Mgr Ephrem Forni, Nonce Apostolique, en l'Église Royale Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

Des manifestations patriotiques furent en outre organisées par la colonie luxembourgeoise dans les divers pays et par les étudiants luxembourgeois inscrits aux universités étrangères.

## L'Inauguration du nouvel Hôtel du Conseil d'Etat

Le 28 janvier 1960 fut inauguré l'immeuble nouvellement construit dans l'historique quartier de la « Vieille Ville » pour servir de siège au Conseil d'Etat à Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie, on remarquait les Membres du Corps diplomatique, le Président, les membres et plusieurs anciens membres du Conseil d'Etat, le Président et le Président honoraire de la Chambre des Députés, le Président et les membres du Gouvernement, le Président et les membres du bureau de la Chambre des Députés, les autorités religieuses représentant les trois cultes, le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, un représentant de la Haute Autorité de la CECA, les Présidents des Tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, les Bâtonniers de l'Ordre des Avocats, le Président de la Chambre des Notaires, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et l'Architecte de l'Etat-Directeur.

Rappelons ici que le Conseil d'Etat est composé comme suit: M. Félix Welter, Président, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier,

MM. Maurice Sevenig, Eugène Rodenbourg, Emile Raus, André Origer, Ferdinand Wirtgen, Albert Goldmann, Léon Schaus, Paul Thibeau, François Huberty, Roger Maul, Louis Hencks, Nicolas Margue et Paul Wilwertz, Membres.

LL.AA.RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Grand-Duc héritier furent salués à leur arrivée par le Président et plusieurs membres du Conseil d'Etat.

Voici le texte de l'allocution de M. le Président Félix Welter, prononcée à l'occasion de l'inauguration du nouvel Hôtel du Conseil d'Etat:

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Messieurs,

Il y a trois ans, le Conseil d'Etat célébrait le centième anniversaire de sa création. Il aura donc attendu cent trois années avant de pouvoir s'installer dans une demeure qui fût vraiment à lui. Depuis plusieurs semaines, cependant, c'est chose faite. Depuis plusieurs semaines, en effet, nous nous réunissons dans cet hôtel que nous vous avons priés de venir inaugurer aujourd'hui.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, Qui avait bien voulu accepter notre invitation à cette cérémonie, Se trouve malheureusement empêchée d'y assister. Nous prions Monseigneur le Prince de Se faire auprès d'Elle l'interprète de nos regrets et de nos hommages respectueux.

Nous avons l'honneur et la grande satisfaction de souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Pendant de longues années, Monseigneur, Vous avez siégé au Conseil d'Etat. Des raisons graves Vous ont déterminé à le quitter, mais nous savons que c'est à regret que Vous avez pris cette décision. Permettez-moi de dire que nous partageons Vos regrets et que nous sommes heureux de constater, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, que Vous nous avez conservé Votre sympathie.

A la place qu'Il occupait parmi nous, Vous avez, Monseigneur le Grand-Duc héritier, relayé Votre Père. Si Vous êtes venu aujourd'hui, ce n'est pas pour visiter notre hôtel que Vous connaissez déjà. Permettez-nous donc de penser que Votre présence témoigne, comme Votre assiduité à nos séances, d'une flatteuse sollicitude envers notre Corps.

En ce mois de janvier, les hautes fonctions de la Famille Grand-Ducale sont particulièrement absorbantes. Nous sommes d'autant plus reconnaissants à Vos Altesses Royales d'avoir bien voulu Vous rendre à notre invitation. C'est Votre présence qui donne à cette cérémonie tout son éclat.

Qu'il me soit permis de remercier Messieurs les Membres du Corps diplomatique, Monsieur le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, Messieurs les Membres du Gouvernement, Messieurs les Chefs des Cultes et tous nos invités de nous avoir fait l'honneur de leur visite.

J'ai dit tout à l'heure que le Conseil d'Etat a attendu longtemps avant d'avoir sa demeure à lui. Je l'ai fait sans amertume rétrospective et j'ajouterai que notre attente a été largement récompensée.

Il n'appartient pas au maître du logis qui invite ses amis à venir prendre la crémaillère, de faire l'éloge de sa maison. Ses amis en jugeront eux-mêmes. Mais cette maison, ce n'est pas moi, ce ne sont pas mes collègues du Conseil d'Etat qui l'ont faite; je manquerais à un devoir élémentaire de reconnaissance, si je ne disais pas, en ce moment, combien nous sommes satisfaits de la nouvelle demeure qui nous est offerte.

Et tout d'abord, il me faut louer le choix de son emplacement.

Du haut de nos fenêtres, nos regards plongent sur nos vieux faubourgs, sur les ro-

chers où naquit notre Ville, sur la tour Jacob et sur les donjons qui flanquaient ses premières fortifications. Au-delà des faubourgs, une vue panoramique grandiose s'offre à nos yeux, embrassant les hauteurs de Hamm et d'Eich, en passant par celles de Fetschenhaff et des Trois Glands. Je ne me hasarderai pas à une description: vous connaissez celle que Gœthe en a donnée.

Ce site merveilleux, je crois que notre maison ne le dépare point. Sa façade sobre et élégante s'incorpore, autant que le permettaient les exigences de l'architecture, dans la silhouette de ce quartier du Marché-aux-Poissons, le plus ancien de notre Ville.

L'aménagement intérieur de l'immeuble a été conçu en considération du but auquel il doit servir, et l'on n'a pas perdu de vue que dans un avenir prochain le nombre des conseillers d'Etat devra être augmenté. Notre salle des séances est spacieuse. L'acoustique y est excellente. Son décor paraîtra somptueux à ceux qui croient que le Conseil d'Etat est un Corps austère. Des cabinets de travail en nombre suffisant permettront de faire siéger simultanément plusieurs commissions. Nous disposons d'une bibliothèque, où nous pourrions sans déplacements inutiles consulter les livres qui sont les outils indispensables de nos travaux. Nos fonctionnaires enfin sont logés dans des bureaux bien éclairés et confortables.

En un mot, nous sommes hautement satisfaits, mes collègues et moi, de notre maison. Et ce n'est pas simplement une formule banale, lorsque je dis que c'est pour nous un agréable devoir de remercier tous ceux qui ont contribué à sa construction.

Je nommerai en premier lieu le Gouvernement qui a fait inscrire au budget les crédits indispensables, et la Chambre des Députés qui les a votés. J'ajouterai que, pendant l'exécution et jusqu'à l'achèvement du bâtiment, nous avons trouvé auprès du Gouvernement une généreuse compréhension pour les vœux que nous lui avons soumis. Mais j'aurais la mémoire bien ingrate, si je n'englobais dans ces remerciements le Gouvernement qui était en exercice au moment où la construction fut décidée et commencée, et je ne puis m'empêcher de rappeler que c'est au Ministre des Travaux Publics de ce Gouvernement que revient le mérite d'en avoir pris l'initiative et d'en avoir choisi l'emplacement.

Monsieur Hubert Schumacher, Architecte-Directeur de l'Etat, et ses collaborateurs, Messieurs Constant Gillardin et Romain Frieden, se sont durant de longs mois dévoués à leurs tâches souvent délicates. Sans ménager leur peine, ils ont maintenu avec les conseillers d'Etat un contact constant, animés du souci de réaliser un immeuble esthétique autant que fonctionnel.

Bien que la place disponible ne nous ait pas permis de les convier à cette réunion, il m'im-

porte d'exprimer notre gratitude aux entrepreneurs, aux artisans et aux ouvriers qui ont contribué à la construction.

Mais il est temps de conclure.

Le Conseil d'Etat se trouve maintenant logé dans un cadre digne du rang qu'il occupe parmi les Corps constitués de l'Etat. Il dispose des localités indispensables à l'accomplissement de ses tâches de plus en plus nombreuses et ardues. Sans doute, dans sa composition actuelle, il ne saurait y suffire pleinement et son renforcement est une nécessité. Mais en l'absence d'un logement suffisant, ce renforcement eût été inutile. Les conditions matérielles, dont dépendait l'efficacité de la réforme de notre loi organique, sont désormais réalisées.

Puisse cette réforme se faire dans le respect de la Constitution, dans le respect aussi d'une tradition qui a fait ses preuves. Le Conseil d'Etat ne manquera pas d'adapter ses méthodes aux circonstances nouvelles. Il n'en restera pas moins fidèle à son passé, et son activité s'inspirera toujours du seul souci de l'intérêt général.

J'ose prier Leurs Altesses Royales de nous faire l'honneur de visiter notre maison.»

Après que Leurs Altesses Royales eurent visité le nouvel Hôtel du Conseil d'Etat, Elles prirent congé des personnalités et furent reconduites vers la voiture par le Président et plusieurs membres du Conseil d'Etat. La cérémonie prit fin après la visite du bâtiment par les invités d'honneur.

Le 4 février 1960, une seconde réception, qui faisait corps avec la première cérémonie d'inauguration, eut lieu dans le nouvel Hôtel du Conseil d'Etat.

M. le Président Félix Welter y avait invité de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, qui était empêché d'assister à la cérémonie précédente, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, accompagné d'un grand nombre de députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, les Commissaires de district, les Présidents des diverses Chambres professionnelles, les autorités municipales, les Chefs de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les représentants des industries sidérurgiques, les Présidents des Caisses de Pension et du Collège médical, et de nombreuses autres personnalités.

Dans son allocution, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, salua les nombreuses personnalités présentes, puis il exposa devant eux la mission du Conseil d'Etat et ses relations avec la Chambre des Députés. En raison de l'intérêt que présente cette allocution, nous en reproduisons ci-après le passage essentiel:

« Nous sommes tous attelés à la même tâche, celle de faire les lois qui doivent gouverner le Pays. Mais nous le sommes à des titres divers

et avec des compétences diverses. Bien plus, les points de vue qui déterminent nos interventions dans la confection des lois ne sont pas toujours identiquement les mêmes.

La tentation serait grande de se livrer à une étude comparative de nos attributions. Mais la réunion, à laquelle nous vous avons conviés, n'est pas une séance académique...

Pourtant, puisqu'il s'agit d'inaugurer la demeure du Conseil d'Etat, je voudrais, au risque de tomber dans la banalité, retracer en quelques traits les caractères essentiels de la mission du Conseil. Ils sont au nombre de deux.

Notre compétence est essentiellement consultative, mais elle est générale. Notre avis doit être demandé sur tous les projets de lois sans exception.

Nous avons prêté le serment de bien et fidèlement servir les intérêts du Grand-Duc et ceux du Pays. Il ne faudrait pas se méprendre sur le sens de cette formule: Les intérêts du Grand-Duc se couvrent exactement avec ceux du Pays. Ainsi, nos interventions dans la procédure législative doivent s'inspirer du seul intérêt général.

Dès lors, il y a identité, quant à la fonction législative, entre la mission du Conseil d'Etat et celle de la Chambre des Députés: L'assentiment de la Chambre est requis pour toute loi et les Députés, liés par leur serment, ne peuvent avoir en vue que les intérêts généraux du Grand-Duché.

On a donc pu dire avec raison que le Conseil d'Etat doit "remplir l'office d'une Assemblée Haute". La constatation est d'importance. Malgré la supériorité des pouvoirs de la Chambre des Députés, elle pose le problème si âprement controversé du bicaméralisme dans l'Etat démocratique.

La controverse est fort ancienne; elle n'est pas tarie. Ecoutez la solution que propose un savant juriste français, M. Georges Burdeau:

"Si l'on admet qu'il est de l'essence d'une organisation constitutionnelle démocratique de fournir à la volonté populaire les moyens les plus directs d'orienter la politique du pays, si l'on considère que cette volonté est suffisamment précise, clairvoyante et mûre pour n'avoir besoin que d'instruments qui la traduisent en actes et non d'organes qui l'élaborent et la décantent, afin d'en dégager une formule rationnelle, alors l'existence d'une seconde Chambre ne peut apparaître que comme un défi à la démocratie. Mais si, au contraire, on tient pour démocratique un régime qui, tout en puisant son inspiration dans l'opinion, accorde aux organes constitutionnels le privilège de l'encadrer et de l'interpréter, si l'on accepte que la démocratie ne soit pas la soumission des gouvernants aux revendications brutes des gouvernés, mais qu'elle implique une collaboration du peuple avec ses représentants qui sont chargés de parler en son

nom, si, enfin, on situe la volonté populaire souveraine dans cette hypostase des vœux individuels au niveau de laquelle le désir du peuple se sublime en exigence de la raison commune, alors la seconde Chambre est une institution non seulement souhaitable, mais indispensable dans le processus de formulation de la volonté du peuple."

Et le Professeur Burdeau conclut:

"Entre le peuple et la loi, un Sénat introduit l'instance de la sagesse."

La démonstration me semble décisive. Elle ne se borne pas, d'ailleurs, à justifier l'existence dans les pays démocratiques d'une seconde Chambre ou d'une assemblée qui en tiendrait lieu; elle en définit encore, en des termes lumineux, la raison d'être. On y trouve, au surplus, des indications précieuses sur les considérations

qui doivent présider au choix des membres de la seconde assemblée.

Madame,  
Messieurs,

Au seuil de cet hôtel, j'ai cru pouvoir vous soumettre ces considérations quelque peu doctrinales. D'autres questions, d'un ordre plus pratique, se présentent évidemment à l'esprit et tout d'abord celle des moyens indispensables à l'accomplissement d'une mission aussi considérable. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de les aborder.

Qu'il suffise de constater que depuis quelques semaines le Conseil d'Etat possède une demeure, dans laquelle il pourra travailler dans d'excellentes conditions. Pour leur permettre de s'en convaincre, je prie nos invités de nous faire l'honneur de visiter notre maison. »

## La Visite à Luxembourg de la Commission de la C. E. E.

Les 14 et 15 mars 1960, la Commission de la Communauté Economique Européenne a fait une visite officielle à Luxembourg.

M. Walter Hallstein, Président de la Commission, MM. S. L. Mansholt et Giuseppe Caron, Vice-Présidents, MM. Hans von der Groeben et Lambert Schaus, Membres, étaient accompagnés de M. Emile Noël, Secrétaire exécutif de la Commission, M. Swidbert Schnippenkoetter, Chef de cabinet de M. Walter Hallstein, M. Camille Dumont, Chef de cabinet, et M. Lucien Kraus, Chef de cabinet adjoint de M. Lambert Schaus, et M. Albert Borschette, Représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés Européennes.

Les Membres de la Commission arrivèrent à Luxembourg dans le courant de l'après-midi du 14 mars. Dans la soirée, ils furent reçus au Palais grand-ducal, où un dîner fut offert en leur honneur.

Le 15 mars, un échange de vues entre le Gouvernement et les Représentants de la Commission eut lieu au Ministère d'Etat, dans le cabinet de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. A ces entretiens assistèrent, du côté luxembourgeois, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique, et M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports.

En fin de matinée, une conférence de presse fut donnée au Ministère d'Etat par les Membres de la Commission.

A l'issue de cette conférence, les Membres de la Commission se rendirent au cimetière de

Hollerich pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de M. Michel Rasquin, ancien membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Un déjeuner fut ensuite offert aux Membres de la Commission par M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Les Membres de la Commission quittèrent Luxembourg dans le courant de l'après-midi.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation prononcée par M. Pierre Werner au cours du déjeuner offert par le Gouvernement:

« Monsieur le Président,  
Messieurs,

Laissez-moi vous dire tout le plaisir que mes collègues et moi éprouvons de pouvoir accueillir à Luxembourg le Président et quelques-uns des éminents Membres de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Le pays que vous visitez, Messieurs, est porteur d'une longue tradition d'intégration à des ensembles économiques plus larges. En conséquence, il connaît d'expérience, et le profit des unions douanières et économiques, et la rigueur des phénomènes d'adaptation qui s'en suivent. Les adaptations successives et parfois bouleversantes, auxquelles notre économie a dû se plier, ont laissé leurs traces, leurs enrichissements et leurs victimes. Le Luxembourg est donc entré dans la Communauté Economique Européenne, conscient de l'élargissement des possibilités économiques qu'elle offrait, conscient également de l'effort de reconversion qu'il aurait à accomplir dans certains secteurs de son économie. En ce qui concerne ces derniers, nous savons bien que nous devons mobiliser toutes nos forces et réaliser un programme d'objectifs clairement dé-

finis. Mais nous nous flattons de trouver dans l'agencement du Traité et de ses mécanismes et la garantie d'une transition sans heurt et les moyens d'une adaptation progressive. S'il est vrai que l'intégration de la plus importante industrie luxembourgeoise s'est accomplie dans le cadre d'une autre Communauté et que de ce fait la substance de notre effort productif a passé sans dommage sous le régime d'un marché commun, il n'en reste pas moins vrai que les secteurs tombant sous votre compétence soulèvent des problèmes sociologiques et humains particulièrement ardu. Nous ne saurions cependant reculer devant ces problèmes, alors que l'Europe intégrée est tout notre espoir.

Vous nous rendez visite à un moment, où les contingences politiques et économiques semblent donner un nouvel élan à votre action et où, sous l'effet d'un phénomène d'autopropulsion caractéristique, la réalisation du marché commun s'accélère. Cet heureux développement a de multiples aspects aussi bien politiques qu'économiques. Sur le plan politique, il aboutit à une plus nette affirmation de la solidarité propre des Six. Sous son aspect économique, le phénomène nous montre aussi, combien l'intégration économique dépend de facteurs conjoncturels. C'est avec satisfaction que nous avons appris que votre Commission s'occupe à con-

fronter les politiques conjoncturelles des six pays et à en dégager des lignes de conduite communes.

Mais notre Communauté ne se ferme pas au monde extérieur. La Communauté, outre le rôle qu'elle est appelée à jouer dans le développement du commerce extérieur, se trouve engagée dans la grande tâche de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir: l'aide aux régions du globe insuffisamment développées. Dans ce domaine, la Communauté des Six a des responsabilités particulières, qu'elle ne perdra pas de vue.

Dans cette multiple activité, je souhaite à votre Commission d'heureux et de durables résultats.

Mon pays se flatte d'être au cœur de l'évolution européenne et rien que par sa situation géographique, il est le plus intérieur, le plus continental, le plus enveloppé des six pays de la Communauté. C'est pourquoi nous aimons à croire que vous ayez pu vous sentir quelque peu chez vous, d'autant plus que les accords de Paris vous autorisent à cumuler avec votre qualité de visiteurs celle de "siégeants".

Je lève mon verre à la Communauté Economique Européenne, à vous, Monsieur le Président, aux Vice-Présidents et aux Membres de votre Commission, à vos collaborateurs ici présents et à l'avenir de l'Europe!

## La Conférence Intergouvernementale Benelux

Le 20 février 1960 a eu lieu, à Bruxelles, une Conférence Intergouvernementale Benelux, présidée par M. G. Eyskens, Premier Ministre de Belgique. Au cours de cette réunion, qui avait pour objectif de renforcer la collaboration Benelux, les Ministres ont examiné les points suivants:

### 1<sup>o</sup> Agriculture.

Les Ministres de l'Agriculture, en vue de faciliter la recherche de solutions à soumettre à la Conférence Intergouvernementale, ont réglé un certain nombre de différends. Ils se sont spécialement attachés à l'examen des problèmes posés par la coexistence des Traités de Benelux et de Rome.

Il a été possible, à la suite des pourparlers de la Conférence de Hoge Veluwe, qui s'est tenue en juillet 1959, d'aboutir à des accords dans le domaine des échanges intra-Benelux pour les fruits et légumes qui ne sont pas encore entièrement libérés.

Afin de concrétiser leur volonté de renforcer la collaboration Benelux dans l'examen des problèmes agricoles posés devant les différentes instances internationales, les Ministres de l'Agriculture établiront des contacts étroits entre eux

et leurs fonctionnaires compétents. Ces contacts préalables faciliteront les discussions devant les instances instituées par les Traités.

La Conférence a favorablement accueilli ces accords.

### 2<sup>o</sup> Adjudications par les services publics.

Les trois Gouvernements expriment leur volonté de voir les services publics qui passent des marchés s'en tenir strictement à la lettre et l'esprit du Protocole Benelux de 1956 portant sur les adjudications. Les directives nécessaires seront arrêtées au cours de la prochaine réunion du Comité de Ministres après un contrat préalable des Ministres compétents.

### 3<sup>o</sup> Coordination des politiques conjoncturelles.

Les Ministres ont estimé que les politiques conjoncturelles devraient faire l'objet d'un examen périodique. En conséquence, il a été décidé que les réunions du Comité de Ministres des mois d'avril et d'octobre de chaque année seront saisies d'un rapport sur la politique conjoncturelle.

### 4<sup>o</sup> Fiscalité directe.

Les Ministres ont marqué leur désir de voir pousser la comparaison entre les systèmes d'im-

position directe dans les trois pays, notamment en ce qui concerne leur influence sur les activités économiques. En outre, ils ont décidé d'entreprendre l'amélioration des conventions relatives à la double imposition qui lie entre eux les pays du Benelux.

#### 5° Libre circulation des personnes.

Les Gouvernements ont considéré les problèmes que pose encore la suppression du contrôle des personnes aux frontières intérieures du Benelux. Ils ont demandé aux experts de terminer leurs travaux, de façon à soumettre des propositions au Comité de Ministres qui se tiendra au mois d'avril.

#### 6° Séjour.

Les Gouvernements ont discuté du projet de convention créant de nouvelles garanties pour les ressortissants des pays du Benelux quant à la liberté de circulation, de séjour et de choix du lieu de résidence dans le territoire du Benelux. Le texte de cette convention sera arrêté par le Comité de Ministres lors de sa réunion du mois d'avril, après quoi la convention sera sou-

mise pour avis au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux.

#### 7° Etablissement.

Les Présidents des Conseils ont été chargés de faire rapport vers la fin du mois de septembre 1960, afin de permettre au Comité de Ministres du Benelux de discuter du problème de l'harmonisation des conditions de l'accès à la profession.

#### 8° Entraves à la libre circulation des marchandises.

Les Ministres ont souligné l'intérêt qu'ils marquent aux études tendant à promouvoir l'harmonisation des législations et réglementations, en vue d'éliminer les entraves à la libre circulation des marchandises. Ils ont chargé les experts de faire rapport deux fois par an au Comité de Ministres sur ces matières.

#### 9° Communications.

Les Ministres ont recommandé à la Commission des Communications d'intensifier ses travaux et de les étendre à l'ensemble du secteur des communications.

## Nouvelles de la Cour (mois de janvier)

Le 2 janvier 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 4 janvier 1960 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 8 janvier 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. R. H. Ouang, Ministre de Chine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à

titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le 15 janvier 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de S. M. le Roi des Belges, qui Lui a présenté M. Pierre Van Haute, Conseiller d'Ambassade.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Otto Jacob Lange Kildal, Ministre de Norvège, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 janvier 1960 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

## Nouvelles de la Cour (mois de mars)

Le 1<sup>er</sup> mars 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Gideon Rafael, Ministre d'Israël, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur de France, qui Lui a présenté M. Pierre Carraud, Premier Secrétaire.

\*

Le 14 mars 1960, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu les Président, Vice-Présidents et Membres de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

\*

Le 16 mars 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Saleh Khalil qui Lui a remis les lettres l'accréditant

auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe Unie.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Gustavo Arcos Bergnes qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Cuba.

## Conseil de Gouvernement

Réunions pendant les mois de janvier, février et mars

Dans le courant du mois de janvier 1960, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Ainsi, la réunion du 8 janvier a été consacrée à des délibérations sur des problèmes de l'agriculture, sur le contrôle technique des voitures automobiles, sur l'approvisionnement du pays en gaz et en électricité et sur certains problèmes concernant le personnel de la Force armée.

Les délibérations du Conseil de Gouvernement du 20 janvier ont commencé par un exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur des questions de politique extérieure. Le Conseil a en outre délibéré sur des affaires de personnel de l'Etat, sur la question des communications aériennes, sur des problèmes d'urbanisation, de construction de bâtiments d'administration et de logement de services publics.

Le 29 janvier, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les arrangements avec CEGEDEL concernant une nouvelle tarification des prix de l'énergie électrique, la convention à conclure avec « Gaz de France » et des questions de personnel.

\*

Réuni les 5, 6 et 8 février 1960 sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les amendements budgétaires, sur des problèmes agricoles et sur la station de contrôle de Sandweiler.

Au cours de sa réunion du 24 février, le Conseil de Gouvernement a entendu un exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur des questions de politique extérieure. Il a en outre délibéré sur les amendements budgétaires et le Fonds National de Solidarité.

Le 26 février, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le projet de réforme du code des assurances sociales, sur le traité germano-luxembourgeois du 11 juillet 1959 et sur certains

aspects de la législation du droit d'enregistrement et du chiffre d'affaire.

\*

Durant le mois de mars 1960, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

C'est ainsi qu'au cours de la réunion du Conseil de Gouvernement du 4 mars 1960 le texte du projet de loi concernant le remembrement des biens ruraux a été arrêté; en outre, il a délibéré sur le Fonds National de Solidarité.

Le 11 mars 1960, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes du Marché Commun, de l'industrie moyenne, de l'Armée et d'équipement agricole ainsi que sur un projet de loi portant modification et complément de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat. Le Conseil de Gouvernement a décidé au cours de cette réunion de mettre 100.000,— francs à la disposition des victimes d'Agadir par l'intermédiaire d'organisations internationales privées.

Les délibérations du Conseil de Gouvernement au cours de sa réunion du 18 mars 1960 ont porté sur la Station de contrôle de Sandweiler, des problèmes de l'industrie moyenne, le Fonds d'investissements administratifs scolaires et sanitaires et le Fonds National de Solidarité.

La réunion du 25 mars 1960 a été consacrée à l'examen de problèmes de l'industrie moyenne et de l'implantation d'industries nouvelles, de la question de l'épuration des eaux. Il a en outre délibéré sur le Fonds National de Solidarité, sur des questions en rapport avec le contrat collectif des ouvriers de l'Armée, sur le projet de loi concernant la protection contre les dangers des radiations ionisantes et sur le problème de l'avancement des titulaires d'une mention de 1<sup>er</sup> degré.



## Nouvelles diverses

Le 1<sup>er</sup> janvier 1960 est décédé, à l'âge de 80 ans, M. Edmond Marx, Président du Consistoire israélite de Luxembourg, Consul Général d'Israël à Luxembourg.

Les imposantes funérailles d'Edmond Marx eurent lieu en présence des plus hautes personnalités luxembourgeoises. Au cimetière israélite, les cérémonies furent présidées par le Rabbin Dr Emmanuel Bulz, qui prononça également l'oraison funèbre.

\*

Les 13 et 14 juin 1960, le Ministre néerlandais des Affaires sociales et de la Santé publique, M. Ch. J. M. A. van Rooy, rendit visite à son collègue luxembourgeois, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé publique. Entourés de plusieurs fonctionnaires supérieurs, les deux Ministres passèrent en revue quelques questions d'intérêt commun dans le domaine de la santé publique et de l'activité des organisations internationales et européennes. Ils visitèrent avec leurs suites l'usine et les institutions sociales de l'Arbed à Dudelange ainsi que la Maison de Retraite en cette ville.

\*

Du 16 au 18 janvier 1960 a eu lieu à Luxembourg un Week-End Européen d'Etudes sur les Aspects Contemporains du Service Social, organisé par l'Union Catholique Internationale de Service Social en collaboration avec l'Union Catholique Luxembourgeoise des Infirmières et Assistantes Sociales diplômées. De nombreux délégués de dix pays différents prirent part à cette réunion qui était placée sous le haut patronage de M. le Ministre du Travail et de la Santé Publique, de la Haute Autorité de la CECA et de Mgr l'Evêque de Luxembourg.

\*

L'Association des Journalistes Luxembourgeois s'était réunie en assemblée générale ordinaire le 18 janvier 1960 à Luxembourg.

Le comité, se composant de MM. Robert Thill (Tageblatt), président, Jean Kiefer (La Meuse-Luxembourg), vice-président, et Arthur Colbach (Luxemburger Wort), secrétaire-trésorier, a été réélu pour une nouvelle et troisième période d'un an.

\*

### Congrès mondial de la Presse.

La Fédération Internationale des Journalistes, qui groupe 23 organisations nationales de 20 pays libres de trois continents et représentant plus de 45.000 rédacteurs et journalistes, a tenu à Berne son Congrès mondial bisannuel.

Quelque cent délégués y ont représenté les associations de journalistes des pays suivants: Autriche, Belgique, Canada, Cuba, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Israël, Norvège, Luxembourg, Pakistan, Pays-Bas, Suède et Suisse. — L'Association des Journalistes Luxembourgeois avait délégué son secrétaire M. Arthur Colbach, membre du Comité Exécutif de la F. I. J.

Assistaient comme observateurs aux séances de travail: M. N. Lund, chef de la division Presse de l'UNESCO, M<sup>me</sup> Schitlof, BIT, M. Racievski (International Federation of Free Journalists) et M. V. Adhiya, Inde.

La séance solennelle d'ouverture était présidée par M. Marcel Stijns (Belgique), Président de la Fédération Internationale des Journalistes. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Max Petitpierre, Président de la Confédération Helvétique, et M. Bernard Béguin, Président de l'Association de la Presse Suisse.

Dès travaux du Congrès mondial de la presse ont porté notamment sur les conditions de travail et d'engagement des journalistes dans divers pays; le projet d'un contrat modèle international, qui sera mis au point d'après les propositions des différentes unions nationales; les travaux de l'ONU concernant une convention sur la liberté de l'information; les droits d'auteur des journalistes; les « Public Relations » ainsi que le secret professionnel journalistique.

A la séance de clôture, M. Max Nef (Suisse) a été élu à l'unanimité comme Président de la F. I. J. Le Président sortant, M. Marcel Stijns (Belgique), a été proclamé Président d'honneur.

\*

Le 20 janvier 1960, l'Orchestre des Etudiants Néerlandais, qui jouit d'une grande popularité aux Pays-Bas, a donné un concert au Théâtre Municipal de Luxembourg au profit de la Clinique pour Enfants - Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte.

Le concert était placé sous le haut patronage du Couple Princier. L'orchestre était dirigé par M. Jean Brussen, Chef d'Orchestre adjoint du « Concertgebouworkest » d'Amsterdam.

A l'issue du concert, une réception fut donnée à l'Ambassade des Pays-Bas par S. Exc. M. l'Ambassadeur et Madame.

\*

A l'issue de la session du mois de janvier 1960, l'Assemblée Parlementaire Européenne s'est ajournée au 29 mars prochain, après avoir adopté une résolution chargeant son président d'exposer aux Gouvernements que la meilleure méthode, pour résoudre rapidement le problème

de la fixation du siège des institutions européennes, consiste à donner délégation à l'Assemblée Parlementaire Européenne de décider elle-même de cette question ou à lui demander d'émettre un avis que les Gouvernements s'engageraient à suivre.

En cas de refus, déclare la résolution, l'Assemblée se propose de fixer « avant le 30 juin prochain » le lieu, où elle tiendra ses propres sessions, et d'installer définitivement les bureaux de son secrétariat.

L'Assemblée se prononce en faveur de la création d'un district européen, « dont le territoire serait suffisamment vaste pour permettre le regroupement de toutes les communautés ». Elle précise que l'Etat, sur le territoire duquel sera érigé le siège des communautés européennes, conservera, s'il le désire, la souveraineté territoriale sur la zone du « district européen ».

Enfin, la résolution désapprouve la décision des Ministres de maintenir le *statu quo* jusqu'en 1962.

\*

Les 2 et 3 février 1960, le Réarmement Moral organisa au Théâtre Municipal de Luxembourg une soirée, au cours de laquelle les Mineurs de la Ruhr présentèrent leur pièce de théâtre « Hoffnung ». Cette soirée était placée sous le haut patronage du Gouvernement luxembourgeois et de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

\*

Le 4 février 1960, le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a tenu une session à Londres sous la présidence de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil de l'U. E. O.

A midi, les Ministres des Affaires Etrangères et les principaux délégués assistèrent à un déjeuner offert par M. Eugène Schaus.

Après avoir exprimé leur conviction de l'importance du rôle que l'U. E. O. est appelée à jouer en Europe occidentale, le communiqué publié à l'issue de la session ajoute : « Le Conseil a manifesté l'intention de développer les consultations politiques dans le cadre de l'U. E. O., sans préjudice des consultations qui prennent place au sein de l'O. T. A. N. Il a saisi l'occasion de la session qui vient de se terminer pour procéder à un tel échange de vues. »

\*

Les six Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne se sont réunis à Paris les 11 et 12 février 1960 sous la présidence de M. Wilfrid Baumgartner, Ministre français des Finances. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances représentait le Luxembourg à cette réunion.

Rappelons que les six Ministres des Finances se réunissent chaque trimestre, pour faire un tour d'horizon sur les problèmes d'actualité. La première réunion a eu lieu à Bonn au mois de juillet 1959, la seconde réunion à Bruxelles au mois de novembre de la même année.

Au cours de leur réunion à Paris, les six Ministres ont fait un tour d'horizon de la situation conjoncturelle et budgétaire des pays de la Communauté Economique Européenne et ils ont étudié les aspects financiers des pays sous-développés. Les Ministres ont notamment étudié la question de la coordination de la politique de crédit en matière d'exportation et d'assurance, crédit proposé par M. Pierre Werner lors de la réunion précédente à Bruxelles.

\*

Les 12 et 13 février 1960, les Représentants des Gouvernements des Etats membres de la CEE se sont réunis à Bruxelles sous la présidence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques.

Cette réunion était consacrée à l'examen des problèmes posés par la fixation des droits du tarif extérieur commun pour les positions inscrites à la liste G annexée au traité.

A l'occasion de cette réunion ministérielle, le Conseil de la CEE a également tenu une session consacrée aux positions du tarif extérieur commun, auxquelles est applicable la méthode de calcul de la moyenne arithmétique.

\*

Les 12 et 13 février 1960, les membres du bureau de l'Assemblée Parlementaire Européenne ont tenu une réunion à Luxembourg sous la présidence de M. Robert Schuman.

A l'issue de leurs travaux, le Président et les membres du bureau de l'Assemblée Parlementaire Européenne se rendirent à Dudelange, sur invitation de M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, Député-Maire de la Ville de Dudelange.

Après le déjeuner, les invités d'honneur furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville, où des allocutions furent prononcées par M. Jean Fohrmann et M. Robert Schuman.

\*

Le 13 février 1960 a eu lieu au Musée de Luxembourg l'inauguration d'une exposition de sculpture moderne, organisée dans le cadre de l'accord culturel franco-luxembourgeois et groupant 120 sculptures et dessins « de Maillol à nos jours » appartenant au Musée National d'Art Moderne de Paris.

L'inauguration de cette exposition eut lieu en présence de S. Exc. M. Félix Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg, de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, et de nombreuses personnalités du monde artistique.

\*

Les 13 et 14 février 1960, l'Association des Professeurs de Danse du Grand-Duché, la Fédération Luxembourgeoise de Danse pour Amateurs et le groupe folklorique « Ucht - La Veillée » présentèrent les « Journées de la Danse 1960 » sous le haut patronage de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences.

Le programme de ces journées comprenait entre autres un championnat national de danse de compétition pour amateurs et un tournoi international de danse de compétition pour amateurs avec la participation de danseurs allemands, autrichiens, belges, français et néerlandais.

\*

A la suite du dépôt auprès du Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg des instruments de ratification de la Belgique, de la France, du Luxembourg et de l'Italie, le Statut de l'Ecole Européenne, signé à Luxembourg, le 12 avril 1957, et l'Annexe au Statut portant règlement du baccalauréat européen, signé à Luxembourg, le 15 juillet 1957, sont entrés en vigueur le 22 février 1960.

\*

Le 25 février 1944, vingt-trois patriotes luxembourgeois furent exécutés au camp de concentration de Hinzert. Pour commémorer l'anniversaire de la mort de ces vingt-trois Luxembourgeois, la Ligue des Prisonniers Politiques et des Déportés avait prévu, pour le 21 février 1960, une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame et dans la Chapelle du Glacis.

C'est ce même jour que des inconnus avaient choisi pour souiller la Croix de Hinzert et la Chapelle du Glacis en y barbouillant des croix gammées au cours de la nuit précédente.

Cette profanation des lieux, où les représentants de la L.P.P.D. allaient commémorer la mort glorieuse de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie, a suscité une très grande indignation dans toute la population luxembourgeoise.

En signe d'hommage aux patriotes et en signe de protestation contre les indignes souillures, le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg se rendit au cimetière Notre-Dame pour déposer des fleurs devant la Croix de Hinzert. Cette émouvante cérémonie se déroula en présence de M. le Bourgmestre Emile Hamilius, entouré des échevins et du Conseil Communal au complet, des bourgmestres de nombreuses communes du pays, des représentants et délégués des mouvements de résistance et des anciens combattants avec leurs drapeaux.

Après le dépôt de fleurs, de nombreuses personnalités et un très nombreux public défilèrent devant la Croix de Hinzert.

Cette profanation a également été évoquée à la Chambre des Députés au cours de la séance

du 23 février. M. le Président Joseph Bech fit une déclaration au nom de tous les partis en disant que les Luxembourgeois condamnent cet ignoble geste. Après une minute de silence observée à la mémoire des vingt-trois victimes exécutées à Hinzert, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rallia aux déclarations de M. le Président Joseph Bech, en ajoutant qu'une enquête a été ouverte.

\*

Dans le cadre du Benelux, une nouvelle étape vient d'être franchie dans le domaine social. En effet, le système de compensation pour la main-d'œuvre, en vigueur depuis 1957 dans les zones frontalières, a été étendu à partir du 1<sup>er</sup> février 1960 à tout le territoire du Benelux.

Le Traité du Travail Benelux du 7 juin 1956, qui a été approuvé par la Chambre des Députés, prévoit l'instauration d'un marché commun du travail entre les trois pays. Ses principales dispositions sont d'ores et déjà appliquées en vertu de l'accord intérimaire du 30 mars 1957 conclu pour la période préalable à la ratification officielle du Traité par les trois pays signataires.

En vue de la réalisation d'un marché commun du travail, un système de compensation Benelux pour la main-d'œuvre a été mis au point. Cette compensation s'opère par l'application de mesures administratives en vertu desquelles l'offre ou la demande de travail provenant d'un des trois pays est à transmettre à l'un des deux autres. Elle s'applique aux personnes habitant l'un des trois pays et qui possèdent la nationalité belge, luxembourgeoise et néerlandaise, le Traité et l'Accord intérimaire se limitant aux ressortissants des trois Etats.

\*

Le 26 février 1960, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réuni à Bruxelles au Palais de la Nation.

A l'ordre du jour des travaux figuraient les points suivants: Relations du Conseil avec les trois Gouvernements; projet de traité conclu entre les trois Gouvernements sur la compétence judiciaire, sur la faillite, sur l'autorité et l'exécution des décisions judiciaires, des sentences arbitrales et des actes authentiques; le troisième rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats; le projet de convention relatif à la coopération en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit.

\*

Au cours d'une cérémonie intime au Consulat général de Grèce, à laquelle prit part M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, S.Exc. M. Charilaos Zamarias, Ambassadeur de Grèce, a remis à M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, le

Grand Cordon du Roi Georges I<sup>er</sup>, que S. M. le Roi Paul I<sup>er</sup> a daigné lui conférer.

A cette même occasion, M. Ernest Ludovicy, Président de l'Association des Amis de la Grèce, a reçu les insignes d'Officier de l'Ordre de Phénix.

\*

Le 2 mars 1960, S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg, qui avait épousé le 10 avril 1958 le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, a donné le jour à un garçon qui portera le nom de Félix.

La cérémonie du baptême, qui eut lieu le 7 mars et qui fut présidée par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, se déroula en présence des Membres des deux Familles.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et S. A. S. la Comtesse Lazare Henckel de Donnersmarck sont respectivement parrain et marraine de l'enfant.

\*

A l'occasion du tremblement de terre à Agadir qui provoqua une terrible catastrophe, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, envoya le 3 mars 1960 le télégramme de condoléance suivant à M. Moulay Abdallah Ibrahim, Président du Gouvernement marocain:

« A l'occasion de la catastrophe d'Agadir je prie Votre Excellence d'agréer mes condoléances émues et L'assure de la sympathie douloureuse du peuple luxembourgeois en cette heure tragique. »

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, envoya également un télégramme au Président du Gouvernement marocain, dont voici le texte:

« A l'occasion de la catastrophe qui vient de s'abattre sur votre pays, je prie Votre Excellence d'agréer l'expression de la plus vive sympathie du Gouvernement luxembourgeois et de ses condoléances émues pour les malheureuses victimes. »

Voici la réponse de M. Moulay Abdallah Ibrahim, Président du Gouvernement marocain, envoyée à M. le Président du Gouvernement luxembourgeois:

« Je vous remercie pour vos condoléances et sentiments de sympathie à l'occasion de la terrible catastrophe d'Agadir. Les sinistrés d'Agadir et le peuple marocain sont reconnaissants au peuple du Luxembourg pour son geste d'amitié. »

De son côté, M. Eugène Schaus reçut en réponse le télégramme suivant de M. le Président du Gouvernement marocain:

« Je vous remercie sincèrement au nom du Gouvernement et en mon nom personnel pour votre message de sympathie à l'occasion de la terrible catastrophe d'Agadir. Je vous suis reconnaissant pour votre geste d'amitié. »

\*

Le 13 mars 1960 a eu lieu à Luxembourg un congrès régional (section française) du Congrès Juif Mondial, auquel participaient une centaine de délégués de l'Est de la France.

L'ouverture du congrès fut marquée par une soirée d'information qui eut lieu dans la salle des conférences de la Synagogue sous la présidence de M. Maurice Lévy, Président du Consistoire Israélite de Luxembourg. Au cours de cette soirée, plusieurs allocutions furent prononcées par le Dr Fred Schéer, Président de l'U. E. J. F., le professeur Kiveliovitch, de l'Ecole Nationale Supérieure de Météorologie, M<sup>r</sup> Sasia Erlich, avocat à la Cour, et M<sup>r</sup> Pierre Dreyfus-Schmidt, maire de Belfort.

\*

#### *Comité National Luxembourgeois pour l'Année Mondiale du Réfugié.*

Le Comité National Luxembourgeois pour l'Année Mondiale du Réfugié a tenu le 10 mars 1960 sa première réunion sous la présidence d'honneur de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés. On sait que l'Année Mondiale du Réfugié a été instaurée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1958. Elle dure du 1<sup>er</sup> juillet 1959 au 30 juin 1960.

Le Grand-Duché participe avec une cinquantaine d'autres pays à cette initiative qui a pour but de rassembler les fonds nécessaires pour liquider les camps de réfugiés actuels et pour intégrer les réfugiés dans les pays qui sont disposés à les accueillir.

Le Grand-Duché prend part à la campagne internationale pour l'Année Mondiale du Réfugié comme cela est le cas pour certains pays voisins. Selon les décisions de la première réunion du Comité National, les efforts luxembourgeois devront être concentrés sur plusieurs semaines, pendant lesquelles des manifestations spéciales attireront l'attention du public sur les objectifs de l'Année Mondiale et solliciteront des contributions surtout financières.

La première réunion du Comité National Luxembourgeois pour l'Année Mondiale du Réfugié a eu pour objet d'examiner les manifestations, qui pourraient être organisées à Luxembourg dans le cadre de l'Année Mondiale, de se prononcer sur les travaux préparatoires qui ont déjà été effectués et de prendre certaines décisions sur l'affectation des contributions qui pourront être obtenues au Grand-Duché.

Au cours de la réunion, M. le Ministre Emile Colling, en sa qualité de Président du Comité Exécutif du Comité Mondial, a fait un exposé sur les initiatives prévues ou proposées et sur les décisions à prendre.

\*

#### *La Faculté Internationale de Droit Comparé.*

Le 22 mars 1960 a eu lieu dans la grande salle de l'Athénée à Luxembourg la séance inau-

gurale de la session de printemps de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie, on remarquait les représentants du Corps diplomatique et des Institutions européennes, le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, Mgr l'Evêque de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les autorités municipales et les personnalités de la vie culturelle, économique et industrielle.

Au cours de cette séance, des allocutions furent prononcées par M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées, et M. F. de Sola Canizares, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé. M. le Professeur R. Monaco, de l'Université de Rome, prononça le discours d'inauguration. Il avait choisi comme sujet « Le rapprochement des législations dans les nouvelles communautés et la méthode comparative ».

C'est M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui clôtura la séance inaugurale en prononçant une allocution, au cours de laquelle il évoqua notamment la mémoire de son prédécesseur, M. Pierre Frieden, fondateur de l'Université Internationale de Sciences Comparées.

Ajoutons ici que les cours de la Faculté Internationale de Droit Comparé sont donnés par 88 professeurs représentant 19 pays. Le nombre des élèves inscrits à ces cours s'élève à 146,

appartenant à 27 pays différents. Des cours collectifs, des colloques et des séminaires se déroulent également dans le cadre de cette session de printemps.

\*

Le 30 mars 1960, les présidents des différents organismes de l'Union douanière néerlandobelgo-luxembourgeoise se sont réunis à La Haye. A l'ordre du jour de leur réunion figurait l'étude de l'état actuel de la transformation de l'Union Douanière en Union Economique, en vue de l'établissement d'un nouveau rapport commun des trois Gouvernements au Conseil interparlementaire consultatif.

Rappelons que le Traité instituant l'Union Economique Benelux n'est pas encore en vigueur, mais le sera probablement dans un délai rapproché. La procédure d'approbation législatif est en effet assez avancée dans chacun des trois parlements.

En Belgique, le projet de loi approubatif a été adopté par le Sénat dès le 4 juin 1959 et fait l'objet actuellement des délibérations de la Chambre des Représentants. Aux Pays-Bas, le Traité a été approuvé le 16 mars écoulé par la Seconde Chambre des Etats Généraux et soumis le lendemain à l'examen de la Première Chambre. Au Luxembourg enfin, le Conseil d'Etat, par un avis du 19 décembre 1958, a donné son adhésion au projet d'approbation qui pourra être porté à l'ordre du jour de la Chambre des Députés après l'adoption de la loi budgétaire.

## Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

2 janvier: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, l'Association pour la diffusion artistique et culturelle de Bruxelles présente des Ballets géorgiens.

Au cours d'une cérémonie solennelle et en présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, des prix et des diplômes sont distribués en la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette aux lauréats de la Promotion du Travail 1958.

3 janvier: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, deuxième Exposition des Artistes du Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, clôture de l'exposition consacrée aux œuvres de l'artiste peintre Fony Tissen, de Rumelange.

5 janvier: A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette est ouverte une exposition consacrée aux maîtres du Portrait du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

Au Casino syndical de Luxembourg-Bonnevoie, M. J. Mortelmans, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, fait une conférence sur le sujet « La genèse de l'Humanité ».

La population du Grand-Duché de Luxembourg fête l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean.

6 janvier: La Galerie d'Art Horn à Luxembourg expose des œuvres picturales et graphiques récentes d'un certain nombre de jeunes artistes.

9 janvier: Jean Link, champion d'escrime du Grand-Duché de Luxembourg reçoit pour l'année 1959 le trophée du meilleur sportif luxembourgeois décerné par l'Association des Journalistes Sportifs Luxembourgeois.

10 janvier: A la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu la distribution solennelle des

- diplômes de maîtrise sous la haute présidence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du Théâtre Municipal de Dusseldorf présente « Wilhelm Tell », de Frédéric Schiller.
- A l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire, la Société avicole de Steinfort organise une exposition régionale d'aviculture.
- 14 janvier: A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, l'artiste peintre Roger Gerzon expose une série d'œuvres récentes.
- Au camp militaire du Herrenberg à Diekirch, un ensemble d'artistes luxembourgeois donne un récital de chant.
- 15 janvier: Au cours d'un match de football joué au Stade Municipal de Luxembourg et comptant pour le Championnat international militaire, l'équipe de l'Armée luxembourgeoise bat l'équipe militaire des Pays-Bas par 4 buts à 3.
- Au cours d'une conférence faite à la tribune du Comité de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, M. K. C. A. Colette, Directeur de l'Organisation néerlandaise des Transports routiers internationaux, expose le point de vue hollandais sur le problème des transports internationaux dans l'esprit européen.
- Sur invitation de l'Union Royale Belge, M. Carlo Bronne, Membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature française, prononce au Foyer européen à Luxembourg une conférence ayant pour thème « La reine Victoria et son oncle Léopold 1<sup>er</sup> ».
- 16 janvier: Dans la salle des fêtes de la nouvelle école de Luxembourg-Bonnevoie, l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette donne un concert de gala.
- Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Productions Georges Herbert présentent « Lucy Crown », pièce de Jean-Pierre Aumont. Le rôle principal est tenu par M<sup>me</sup> Edwige Feuillère.
- Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville à Pétange, la Jeunesse fédéraliste luxembourgeoise organise une manifestation européenne.
- 17 janvier: A Wiltz est ouvert le Salon de peinture des artistes du Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel. Y sont exposées des œuvres de tous genres présentées par des artistes allemands, belges, français et luxembourgeois.
- A Esch-sur-Alzette, la société colombophile « La Résistance » organise une exposition nationale de pigeons voyageurs.
- 18 janvier: Sous les auspices des Amitiés Françaises, M. Jean-Jacques Gauthier fait au Foyer européen à Luxembourg une conférence sur le sujet « Epées, Bicornes et Porte-Plume ou l'Académie Française ».
- A Luxembourg, l'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois se réunit en assemblée générale ordinaire.
- 19 janvier: La Galerie d'Art « Le Studio » à Luxembourg expose les reproductions d'une série de chefs-d'œuvre de la peinture ancienne et moderne.
- 20 janvier: Première journée de la « Semaine du Cœur » organisée par l'Association Luxembourgeoise d'Aide aux Personnes Déplacées au profit des œuvres du R. P. Pire, Prix Nobel de la Paix.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'Orchestre des Etudiants Néerlandais, placé sous la direction de M. J. Prussen, donne un concert symphonique au profit de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».
- 23 janvier: Dans une allégresse générale, le peuple luxembourgeois fête l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.
- 26 janvier: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du Théâtre Municipal de Sarrebruck présente « Rose Bernd », pièce dramatique de Gerhart Hauptmann.
- 28 janvier: A Luxembourg, le nouveau bâtiment du Conseil d'Etat est inauguré en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et de nombreuses personnalités.
- 29 janvier: Dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, M. Joseph-Em. Muller fait une conférence sur la peinture et la guerre de 1914-1918. Cette conférence est la première d'un cycle complet de six soirées consacrées aux différents mouvements de peinture qui se sont succédé entre 1914 et 1940.
- 30 janvier: La Communauté Israélite fête l'Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse par un service religieux célébré à la Synagogue de Luxembourg.
- A la Galerie Municipale d'Art d'Esch-sur-Alzette, le peintre luxembourgeois Mathis Wildanger expose une série d'œuvres récentes.
- En la salle des fêtes « Mélusine » à Luxembourg-Clausen, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise une soirée vocale placée sous le patronage de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences.

## Le Mois en Luxembourg (mois de février)

- 2 février: Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Luc. Haeserts, directeur de l'institut national belge de cinématographie, commente des films scientifiques et artistiques présentés par l'Union royale belge.
- Au Théâtre Municipal, les mineurs de la Ruhr (Réarmement moral) jouent « Hoffnung », pièce de Hans Hartung.
- 4 février: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, Conférence de M. Joseph-Emile Muller sur les œuvres de Dunoyer, Segonzag, Gromaire, Modigliani, Soutine, Permeke, Kutter, etc.
- 5 février: Sous les auspices du Ministère de la Famille et de la Population, M. Duyckaerts, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de Liège, prononce une conférence sur le thème: « L'Angoisse des adultes devant la jeunesse actuelle ».
- 6 février: Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Deux sur la Balançoire », pièce en trois actes de William Gibson, adaptée par Louise de Vilmorin, avec Jean Marais et Magali Noël.
- 7 février: A l'Hôtel des 7 Châteaux de Mersch, les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises organisent une manifestation européenne.
- 8 février: Dans la grande salle du « Carrefour », l'ensemble des « Grazer Singvögel » présente « Apostelspiegel ».
- 9 février: A la tribune de la British-Luxembourg Society, M. Brian D. Barnes récite des extraits de l'œuvre poétique et dramatique de T. S. Eliot.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, Concert de Musique de Chambre par un ensemble instrumental de professeurs du Conservatoire.
- 11 février: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, Exploration du Monde présente « Yougoslavie entre deux Mondes » par J. Claude Berrier, récit et film en couleur.
- Dans la salle de la Bourse à Luxembourg, M. J.-P. Hamilius, professeur en sciences économiques, administrateur-directeur de l'Université Internationale de Sciences Comparées, fait une conférence sur le sujet: « Inflation, Impôts et Epargne ».
- 12 février: A la salle des fêtes des écoles primaires à Grevenmacher, le centre d'orientation professionnelle organise une soirée d'information illustrée de projections lumineuses.
- 13 février: Les Productions Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg la comédie de Pierre Brasseur « Un ange passe ».
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg est inaugurée l'exposition « De Maillol à nos jours », sculptures et dessins du Musée national d'Art moderne de Paris.
- 14 février: A la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg, quatrième représentation de ballets organisée par l'Association des Professeurs de danse du Grand-Duché. Présentation de danses folkloriques par le groupe « Ucht - La Veillée ».
- 16 février: A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, le Photoclub d'Esch-sur-Alzette ouvre le salon d'art photographique 1960.
- 17 février: L'ensemble du « Stadttheater Saarbrücken » donne au Théâtre Municipal de Luxembourg le drame musical en un prélude et deux actes d'Eugen d'Albert « Tiefland ».
- 18 février: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Ballets basques de Biarritz « Oldarra » présentent une suite de danses, chants et scènes de la vie basque.
- Sur invitation de l'Université Populaire Catholique, le professeur M. Pseuden parle au « Carrefour » sur l'homme et sa technique.
- 20 février: Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Le Journal d'Anne Franck », pièce de François Goodrich et Albert Hackett avec sa créatrice Pascale Audret.
- A l'Hôtel Kons, l'American-Luxembourg Society se réunit en assemblée générale suivie d'une agape et de projections de films.
- 21 février: En l'église décanale de Diekirch, un service religieux est célébré à la mémoire des héros nationaux fusillés à Hinzert. Des fleurs sont déposées devant le monument aux morts.
- Au Casino syndical de Bonnevoie, les Girl-Guides Luxembourgeoises organisent le Thinking Day.
- 22 février: Sur invitation de l'Association Radio-Luxembourg, M. Urbain Berthelot fait à la salle des conférences de la Philips S. A. à Luxembourg une conférence sur le sujet « L'Electricité à l'heure atomique ».
- 23 février: A l'église Pie X à Luxembourg-Belair, la Chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg donne un concert spirituel avec le concours du grand orchestre de Radio-Luxembourg et sous la direction de M. Pierre Nimax. Aux orgues: Le maître Albert Leblanc.
- 24 février: Au cours d'une conférence-débat organisée au Foyer Européen par les Centres

culturels et d'Education populaire de Luxembourg-Ville et de Bonnevoie, par l'Association générale des Etudiants et par la Fédération des Instituteurs luxembourgeois, M<sup>lle</sup> Claire Preaux et M. François Twiesselmann, professeurs de l'Université libre de Bruxelles, exposent le sujet « Hérité et Education ».

En la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal, la Société « Pro Energie » présente les films: « Puissance d'énergie pour tout le monde » - « Rivières en travail » - « Energie pour l'Uganda ».

25 février: En la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, les élèves

du Lycée présentent les pièces: « Ces dames au chapeau vert » et « La cantatrice chauve ».

A l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg, assemblée générale statutaire de l'Association « Les Amis de l'Histoire ».

26 février: Dans la salle de réunion du Café du Commerce, sur initiative de l'Amicale des Universitaires de Lausanne, M. Roland Lacat fait une conférence avec projection de diapositives sur l'antique cité romaine de Pompéi.

27 février: A la Galerie Municipal d'Art d'Esch-sur-Alzette, le sculpteur luxembourgeois Em. Hulten expose une série d'œuvres récentes.

## Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

2 mars: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'agence théâtrale Hoffmeister de Mannheim présente « John Gabriel Borkman », pièce de Henrik Ibsen.

3 mars: A la grande salle de la Bourse à Luxembourg, M. Pierre Hamilius, professeur de sciences économiques, fait une conférence sur le thème « Epargne, Investissements et Production des Détenteurs de Valeurs mobilières ».

4 mars: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty présentent « Les femmes savantes » de Molière.

6 mars: A Esch-sur-Alzette, l'Association des Photographes Professionnels du Grand-Duché fête sa patronne, Sainte Véronique.

7 mars: Dans le cadre des émissions culturelles, de Radio-Luxembourg, le professeur Léopold Hoffmann parle sur l'œuvre lyrique du poète luxembourgeois Paul Henkes.

8 mars: Le Grand Théâtre de Nancy donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Mirreille », opéra en 5 actes de Charles Gounod.

A la Tribune de l'Union Nationale des Soroptimistes luxembourgeois, M. Paul Levy, directeur du Service d'Information du Conseil de l'Europe à Strasbourg, fait une conférence sur le thème « L'Europe du cœur et l'autre ».

9 mars: Dans la grande salle du Café du Commerce à Luxembourg, les Ciné-Amateurs organisent une grande soirée de projections.

10 mars: Au « Carrefour » à Luxembourg, le R.P. Roos, S. J., prononce une conférence sur « Soeren Kierkegaard et son temps ».

Dans la salle des fêtes du Lycée classique à Echternach, les « Jeunesses Musicales » organisent une soirée de films musicaux.

11 mars: Dans la salle des fêtes de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette, l'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique d'Esch-sur-Alzette, placé sous la direction du professeur Pierre Schonkert, interprète des œuvres de Haydn, Mozart, Grieg et Schubert. Solistes: le professeur Robert Ewen et le « Trio d'Anches ».

12 mars: A Esch-sur-Alzette, l'Amicale des deux Lycées et l'ensemble théâtral « Liewensfro' », organisent un festival Dicks. Dans la salle des fêtes du Lycée de jeunes filles sont déclamées des œuvres de notre poète national et les acteurs du « Liewensfro' » présentent « d'Mumm Se'ss » et « d'Kirmesgäscht ».

A Gasperich, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise sa troisième grande soirée vocale. Les œuvres du programme sont exécutées par les sociétés chorales de Gasperich, Cessange et Hollerich.

A la Galerie Horn à Luxembourg, l'artiste peintre Alexis Wagner expose des œuvres récentes.

13 mars: Dans la capitale du bassin minier, les « Letzeburger Scouten » des cantons d'Esch et de Capellen fêtent leur traditionnelle « Journée de la Résistance ».

Dans le hall de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un grand concert de gala qui sera exécuté par les Harmonies Municipales de Differdange et d'Esch-sur-Alz. Au programme figurent des œuvres de Borodine, Boutry, Dukas, Don Gillis, Gershwin, Richard Strauss et Wagner. La manifestation



- est placée sous les auspices du Ministère des Arts et Sciences et sous le patronage de la Ville de Luxembourg.
- Au « Carrefour » à Luxembourg, la Société luxembourgeoise pour la Protection des Animaux tient son assemblée générale.
- 14 mars: Sous la présidence de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, le Comité national luxembourgeois pour l'Année Mondiale du Réfugié tient sa première réunion qui a pour objet d'élaborer le programme des manifestations à organiser dans le cadre de l'« Année mondiale ».
- 15 mars: A la Galerie Municipale d'Art d'Esch-sur-Alzette, l'artiste-peintre luxembourgeois Alo Bové expose une série d'œuvres récentes.
- Au Foyer Européen, le R. P. Gilles Vallée, O. P., prononce une conférence illustrée de projections qui a pour thème « L'artiste contemporain, monstre ou prophète ».
- 16 mars: A l'occasion du X<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de « Fraternité Mondiale », l'Administration des P. T. T. fait fonctionner une flamme oblitérante spéciale illustrée.
- 17 mars: En la salle des fêtes du Lycée classique à Echternach, les Amitiés Françaises organisent une conférence prononcée par M. Joseph-Emile Muller sur « La vie et les œuvres de Van Gogh et de Gauguin ».
- 18 mars: A l'Hôtel de Ville de Diekirch, le professeur M. Norbert Kneip fait une conférence intitulée « Panorama U. S. A. ». Des films en couleur illustrent des épisodes de l'histoire des Etats-Unis et font connaître les aspects culturels et les beautés naturelles de ce pays.
- 19 mars: A Luxembourg, l'Association des Patrons Menuisiers du Grand-Duché fête sa journée patronale Saint Joseph.
- En la salle des fêtes Becker-Miny à Dommeldange, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise sa quatrième et dernière grande soirée vocale avec la participation des Sociétés chorales grand-ducales de Dommeldange et de Hollerich, de l'Orphéon Municipal de Luxembourg-Ville et de l'Union chorale grand-ducale Rollingergrund.
- 20 mars: Les Productions Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Patate », comédie de Marcel Achard.
- 21 mars: A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg est solennellement ouverte la session de printemps de l'Université Internationale des Sciences Comparées.
- 22 mars: Les Ballets Jean Babillée de Paris donnent au Théâtre Municipal de Luxembourg une soirée de ballets classiques et modernes.
- Le Centre culturel et d'Education populaire et le « Sportföscherverein » de Bonnevoie invitent à une soirée de conférence avec projections lumineuses sur le thème « L'eau, élément vital ». Y prennent la parole: MM. Charles Arnold, président du « Sportföscherverein » Bonnevoie, vice-président de la F. L. P. S., le Dr Emile Duhr, médecin-inspecteur auprès du Ministère de la Santé Publique, et Josy Barthel, ingénieur-chimiste, expert en matière d'épuration des eaux.
- 23 mars: En la salle des fêtes de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la baguette de Maître Carl Melles, donne un concert symphonique avec le concours de la célèbre pianiste Monique Haas. Au programme figurent des œuvres de Mozart et de Beethoven.
- 24 mars: Au Ciné Marivaux, la British-Luxembourg Society organise un gala cinématographique dans le cadre de l'aide aux personnes déplacées et des Villages européens. Au programme figure la production britannique « Bachelor of Hearts », film sur la vie universitaire à Cambridge, avec le concours de Hardy Krüger, Sylvie Syms et Ronald Lewis.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg, « Rythmes et Sotilèges des Antilles », par Yves Bertranet. Récit et film en couleurs présenté par « Exploration du Monde ».
- 25 mars: Au Foyer Européen, M. Fritz Moravec parle sur l'expédition autrichienne au Dhoubagiri (Himalaya). La conférence, prononcée en langue allemande, est illustrée par des projections de diapositives.
- 26 mars: L'ensemble du « Stadttheater Trier » donne au Théâtre Municipal de Luxembourg « Herzog Blaubarts Burg », opéra en un acte de Bela Bartok, et « Gianni Schicchi », comédie musicale en un acte de Giacomo Puccini.
- 27 mars: A la salle des fêtes du Lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, le Théâtre National de Belgique présente « La marque du poète », pièce tragique d'Eugène O'Neill.
- 28 mars: Sur invitation du Gouvernement luxembourgeois, une mission financière belge visite le Grand-Duché. Elle comprend des représentants de l'Union de la presse quotidienne économique, industrielle et financière, des représentants des agences de change et des représentants des banques et holdings.
- 29 mars: Dans le cadre de la quinzaine de la Fraternité Mondiale, M. André Puttemans, inspecteur de l'Enseignement moyen et nor-

mal en Belgique, fait dans la salle des fêtes de l'Athénée à Luxembourg une conférence sur le thème « L'enseignement de l'Histoire en vue d'une meilleure compréhension internationale ».

**30 mars:** Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'Ensemble instrumental des professeurs du Conservatoire donne un concert de musique de chambre.

**31 mars:** Sous le haut patronage du Gouvernement grand-ducal, le Réarmement Moral organise au Ciné Marivaux un gala cinématographique avec projection du film « Liberté », conçu et réalisé par des Africains.

A la salle des conférences de la Synagogue à Luxembourg, M. Camille Linden prononce une conférence illustrée par des projections de diapos sur le thème « Impressions de voyage en Israël ».